

Réponses de François Hollande aux questions concernant l'obésité

7/ Créer un étiquetage informatif sur tous les aliments fabriqués

- **Exigeriez-vous de l'Union européenne la mise en œuvre :**
 - **D'une information nutritionnelle obligatoire sur tous les éléments conditionnés industriellement**
 - **D'une réglementation simple et pédagogique de cette information définissant un graphisme unique**

Cette démarche m'apparaît nécessaire. Même si la France a su prendre en main ce qui a pu devenir une « épidémie » dans d'autres pays industrialisés, l'effort ne doit pas être relâché. En effet, l'évolution structurelle de nos sociétés, marquées notamment par davantage de sédentarité et une modification des habitudes alimentaires, favorise les risques liés à l'alimentation. L'accès à l'information est aussi une voie de réduction des inégalités.

Nous devons donc aider chacun, et les familles en particulier, à mieux orienter leurs choix nutritionnels, notamment dans le cadre des textes discutés à l'échelle européenne.

G9 : la réponse est sans ambiguïté, la mesure est « nécessaire », nous « devons » aider à orienter les choix des usagers dans le domaine des caractéristiques et des avantages nutritionnels des aliments.

8/ Régulation de la publicité pour mieux lutter contre l'épidémie de surpoids et d'obésité

- **Ferez-vous établir par votre gouvernement un projet de loi visant à :**
 - **Réguler la publicité par l'image aux heures de grande écoute des enfants pour les produits transformés particulièrement gras, sucrés ou salés sur la base des normes établies par des nutritionnistes**
 - **Imposer un volume horaire minimum pour les campagnes de nutrition**

Les habitudes alimentaires se développent dès les premières années. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les enfants et les jeunes sont l'une des principales cibles des publicités en faveur de produits transformés.

L'encadrement de la publicité par l'image aux heures de grande écoute des enfants devra faire partie des réflexions à engager si je suis élu.

Pour autant, ce type de mesures ne se suffit pas à lui-même. En matière de lutte contre le surpoids et l'obésité, l'éducation à la santé est un volet essentiel et déterminant pour éviter de connaître des situations comparables à d'autres grands pays industrialisés. C'est la raison pour laquelle, notamment, je souhaite revaloriser la profession de médecins scolaires, renforcer les équipes de santé dans les établissements et aussi améliorer la politique de prévention menée dans les établissements scolaires.

G9 : engager la réflexion est une expression imprécise par rapport à « je ferai étudier », et encore plus éloignée d'un « je souhaite l'application de vos deux propositions ». L'accord exprimé est partiel.

9/ Mise en place d'un suivi exhaustif du poids dans la population scolaire pour permettre des interventions précoces sur le surpoids des enfants

- ***Vous engagez vous à faire établir par votre Gouvernement :***
 - ***Une obligation pour chaque établissement scolaire d'établir un suivi de l'indice de masse corporelle de tous les élèves, avec une exploitation épidémiologique anonymisée de ces données avec un devoir d'information des enseignants et des parents d'élèves au niveau de chaque établissement ?***
 - ***La réalisation d'actions de promotion de la santé « nutrition » au sein de l'école en lien avec les collectivités territoriales***
 - ***L'organisation de la prise en charge des enfants dépistés***

L'école est en première ligne, avec la famille, pour tout ce qui concerne l'éducation à la santé et le dépistage précoce de problèmes de santé, dont le surpoids et l'obésité.

Des dispositifs existent déjà sur un mode obligatoire, comme les bilans de santé de la 6^{ème} année, en CM2 et en 3^{ème}. Ces bilans de santé devraient permettre un suivi épidémiologique.

Je sais qu'ils ne sont que partiellement mis en œuvre. Mon projet de revalorisation de la médecine scolaire et d'augmentation progressive de ses effectifs vise notamment à progresser dans ce domaine.

G9 : Nous avons peut-être été insuffisamment précis dans la notion d'évaluation des établissements. La notion de « suivi épidémiologique » peut être considérée comme une adhésion à cette notion qui n'est pas individuelle mais collective. Nous voulons permettre la mise en œuvre d'une discrimination positive en faveur des établissements insuffisamment dotés (locaux et personnels) de moyens d'action sur le couple sédentarité/nutrition en organisant le dépistage de ces établissements, ce qui est une notion différente du dépistage des enfants en surpoids ou obèses.